

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui, Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - MERIGNAC - Avenue Jean Monnet - Requalification de la voie
- Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

La Communauté Urbaine de Bordeaux envisage de réaliser la requalification de l'avenue Jean Monnet à Mérignac, entre la rocade périphérique et le chemin de Pagneau.

Cette opération est inscrite au programme triennal du Fonds de Proximité Communal (FIC). Cet aménagement comprend :

- la création d'une piste cyclable bidirectionnelle,
- deux trottoirs dont la largeur varie entre 1,50 m et 2 m,
- une chaussée de 6 m de large.

Afin de réduire la vitesse, des plateaux surélevés sur chaussée seront aménagés et répartis sur toute la largeur de la voie.

Afin de réaliser cette opération, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

L'opération est estimée à 2 023 100 € HT, soit 2 419 627,60 € TTC et la dépense sera imputée aux budgets 2011-2012-2013 au chapitre 23 compte 2315 programme VB 28104 CRB O100.

Les travaux seront exécutés pour une durée globale de 24 mois.

Compte tenu du montant, les travaux seront réalisés par tranche comme suit :

- une tranche ferme pour la partie comprise entre l'avenue du Souvenir et l'allée Adrienne Bolland soit un linéaire de 740 m pour un montant de travaux estimé à 708 036 € HT (soit 846 811,06 € TTC) et pour une durée d'exécution de 9 mois ;
- une tranche conditionnelle 1 pour la partie comprise entre l'allée Adrienne Bolland et le chemin de Pagneau soit un linéaire de 790 m pour un montant de travaux estimé à 789 303 € HT (soit 944 006,39 € TTC) et pour une durée d'exécution de 9 mois ;
- une tranche conditionnelle 2 pour la partie comprise entre l'avenue du Souvenir et la rocade périphérique soit un linéaire de 470 m pour un montant de travaux estimé à 525 761 € HT (soit 628 810,16 € TTC) et pour une durée d'exécution de 6 mois.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ces dispositions, il est nécessaire :

- de lancer une procédure de type appel d'offres ouvert sous la forme d'une publicité nationale.
- d'approuver le projet des documents de la consultation qui, en application des dispositions des articles L 2121-12 et L 2121-13 du C.G.C.T., est consultable par les élus communautaires à la direction centrale des achats et marchés (6^{ème} étage) - Immeuble le Guyenne - Terrasse du Front du Médoc - Quartier Mériadeck à Bordeaux.
- d'autoriser M. le Président à signer le marché à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert,

Vu les documents de la consultation mis à la disposition des élus communautaires, en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

Considérant :

Que pour permettre la requalification de l'avenue Jean Monnet entre la rocade périphérique et le chemin de Pagneau sur la commune de Mérignac, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE

Article 1 :

Le projet de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

M. le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

Article 3 :

M. le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse.

Article 4 :

M. le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté à la conjoncture économique ou modifié, en application de l'article 59 du code des Marchés Publics, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

Les dépenses résultant du présent marché seront imputées au budget principal dans le cadre des exercices considérés au chapitre 23 compte 2315 programme VB 28104 CRB O100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
pour le Président,
par délégation de signature,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2010